



N° DEL23_094

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 24 novembre 2023

Le jeudi 30 novembre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI

Excusés ayant donné pouvoir :

Nassira BENOuari donne procuration à Adelaïde HAMITI, Bastien REDDING donne procuration à Monique LAMOUREUX, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Marie-Claire LETY, Jeanne DOCTEUR, Marie LEMAÎTRE TOR

Secrétaire :

Housman BATHILY

Objet : Créations et suppressions de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création et la suppression de postes :

1. Dans le cadre de départs d'agents, de grades de recrutement et de changement de filière :

CRÉATIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade/ cadre d'emplois	DHS	Observations	Missions
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle principal de 2ème classe	100 %	Changement de filière	L'ATSEM assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants des écoles maternelles, prépare et met en état de propreté les locaux et matériel servant aux enfants et participe directement à la communauté éducative
Responsable de service Patrimoine Bâti et Domaine Public	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise	100 %	Création de poste	Le responsable du service Patrimoine Bâti et Domaine Public a pour objectif principal la gestion patrimoniale de l'espace public et des bâtiments de la ville. Cette mission comprend l'encadrement des agents, la coordination et la planification des actions visant à assurer une réponse efficace et rapide aux utilisateurs et aux usagers
Responsable de service Environnement, Espaces Verts et Vie Quotidienne	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise	100 %	Création de poste	Le responsable du service Environnement, Espaces Verts et Vie Quotidienne a pour objectif principal la gestion des espaces verts et du patrimoine arboré de la ville, ainsi que la propreté des espaces publics communaux
Adjoint au Directeur des finances	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	100 %	Mise en conformité du grade avec le poste pourvu	L'adjoint participera à la gestion budgétaire et comptable, et à la mise en œuvre des orientations stratégiques et financières de la commune
Juriste droit public en charge des affaires générales	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	100 %	Création de poste	Il sera chargé du conseil et de la sécurisation juridique, et sera un appui sur le suivi des dossiers contentieux

Coordinatrice des manifestations et événements municipaux	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	100 %	Création de poste	La coordinatrice sera chargée de la coordination administrative et logistique, de l'organisation et de la conception des événements et des manifestations.
Responsable de l'école de Musique	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	100 %	Création de poste	Il sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement artistique et culturel, de la coordination et de l'encadrement de l'équipe pédagogique, de la gestion administrative et financière de l'établissement, de ses locaux et de ses matériels. Il aura également la charge des relations publiques et la communication de l'école de musique

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade/ cadre d'emplois	DHS	Observations
ATSEM	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	100 %	Changement de filière
Responsable de service Voirie, Propreté et Vie Quotidienne	Cadre d'emplois des techniciens	100 %	Suppression de poste
Responsable de service Environnement et Espaces Verts	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise et des Techniciens	100 %	Suppression de poste
Responsable Adjoint du service Finances	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	100 %	Mise en conformité du grade
Coordinatrice fêtes et cérémonies	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	100 %	Suppression du poste

Lors du précédent Conseil Municipal, les créations de postes permettant les changements de taux d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, de recruter dans les plus brefs délais et de procéder à des changements de filière ont été effectuées. Il s'agit maintenant de supprimer les anciens grades.

Emploi	Grade/ cadre d'emplois	DHS	Observations
Coordinateur des activités culturelles et programmation de l'art visuel et patrimoine	Rédacteur	100 %	Mise en conformité du grade

Gestionnaire carrière paie	Adjoint administratif principal 1ère classe	100 %	Mise en conformité du grade avec le poste pourvu
Animateur jeunesse	Grade d'adjoint animation	100 %	Mise en conformité du grade avec le poste pourvu
Professeur d'éveil, initiation et formation musicale	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	23,75 %	Modification du temps de travail
Professeur de piano classique	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	36,67 %	Modification du temps de travail
Professeur de piano classique et accompagnement	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	75 %	Modification du temps de travail
Professeur de saxophone, ensemble de saxophones, atelier jazz	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	27,92 %	Modification du temps de travail
Professeur de batterie, percussion afro-cubaine, atelier batucada	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	35,42 %	Modification du temps de travail
Professeur de danse classique	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	57,50 %	Modification du temps de travail
Professeur de violon	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	52,92 %	Modification du temps de travail
Chant lyrique, moderne et choral, direction de l'ensemble vocal adulte et de l'orchestre de musiques actuelles	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	28,33 %	Modification du temps de travail
Professeur de guitare électrique, chef des orchestres de guitare électriques, professeur de l'atelier d'improvisation	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	63,33 %	Modification du temps de travail
Professeur de harpe celtique	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	30,83 %	Modification du temps de travail
Professeur de danse Modern Jazz	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	30 %	Modification du temps de travail

Gestionnaire administratif	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %	Changement de filière
Chargé de mission aménagement et attractivité commerciale	Grade d'attaché	100 %	Suppression de poste
Acheteur/chargé de la commande publique	Cadre d'emplois des rédacteurs Grade d'Attaché	100 %	Suppression de poste
Animateur CMEJ	Grade d'adjoint d'animation	100%	Mise en conformité du grade avec le poste pourvu

Recours aux agents contractuels :

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

2. Dans le cadre des avancements de grade ou de la promotion interne :

Les agents fonctionnaires peuvent évoluer au sein des cadres d'emplois et bénéficier d'un déroulement de carrière qui se traduit par :

- L'avancement d'échelon est de droit et défini par les statuts,
- L'avancement de grade ou la promotion ne constituent pas un droit mais une possibilité conditionnée notamment par l'ancienneté, la manière de servir, la réussite à un examen professionnel ou à un concours, les besoins de la collectivité, les ouvertures de postes dans le cadre des lignes directrices de gestion.

Lors du Conseil Municipal du 16 juin 2023, les créations de postes permettant les nominations d'agents dans un grade d'avancement ou de promotion interne et de recruter dans les plus brefs délais ont été effectuées. Il s'agit maintenant de supprimer les anciens grades.

SUPPRESSIONS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Emploi	Grade actuel à supprimer	DHS
Référent enfance	Adjoint territorial d'animation	100%
Responsable de la ferme pédagogique	Adjoint territorial d'animation	100%
Agent polyvalent	Adjoint territorial d'animation	100%
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint territorial d'animation	100%

Animateur (X5)	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Assistante administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agent d'accueil	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Gardien d'équipements sportifs	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Référent scolaire	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Responsable d'office (X3)	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agent d'entretien (X2)	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Livreur	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Responsable de la flotte automobile	Agent de maîtrise	100 %
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	100 %
Régisseur fêtes et cérémonies	Technicien	100 %
Responsable voirie	Technicien	100 %
Directrice de crèche familiale	Puéricultrice	100 %

SUPPRESSION SUITE A LA PROMOTION INTERNE

Emploi	Grade actuel à supprimer	DHS
Responsable d'office	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %

SUPPRESSION SUITE A RECRUTEMENT

Emploi	Grade/ cadre d'emplois	DHS
ATSEM	ATSEM	100 %

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les avis du Comité Social Territorial du 23 novembre 2023,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité d'adapter les postes au regard de l'évolution des missions exercées, du cadre d'emploi des agents, de la réussite potentielle des agents à des examens professionnels et concours, des évolutions légales et statutaires, des besoins de la collectivité et des grades de recrutement,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créations et suppressions d'emplois listées ci-dessus dans le cadre des évolutions internes des postes, de la mise en conformité des grades, des avancements de grade et de la promotion interne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 04/12/2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Signé électroniquement
par :
Marcel SAINT AUBIN
Le 4 décembre 2023